Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 22-01-20 Date de révision: 22-01-20 Remplace la fiche: 12-11-15 Version: 1.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : FELEMA - MULTIENZYM

Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Felema GmbH Bahnhofstr. 12

CH 8712 Stäfa, Schweiz

T +41 (0)44926 23 05 - F +41 (0)55 254 00 59 E-Mail: info@felema.com www.felema.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Notrufnummer (normale Geschäftszeiten): International: 0041 55 254 00 54 Schweiz: 055 254 00 54

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|--------------------------------|-------------------|---|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |
| Suisse | Tox Info Suisse | Freiestrasse 16 8032 Zürich | | (de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient subtilysine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Lavez les vêtements avant

réutilisation. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Boire deux verres d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Toux. Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Rougeurs, douleur. Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeurs, douleur.

Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun(es) dans des conditions normales.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Reactivité en cas d'incendie : Aucun(e)

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les

conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Recueillir le produit répandu.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Protection individuelle. Voir rubrique 8.

Procédures d'urgence : Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Protection individuelle. Voir rubrique 8. Fournir une protection adéquate aux équipes de

nettoyage.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le

personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Rincer abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la

production de poussières.

Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle

réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les Poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter toute exposition inutile.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

22-01-20 (Version: 1.2) FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver uniquement dans le récipient d'origine

dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité. Garder les conteneurs fermés en

dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Aucune, à notre connaissance.

Matières incompatibles : Aucune, à notre connaissance.

Température de stockage : 4 - 25 °C

Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Lieu de stockage : Stocker dans un endroit sec. Eviter le contact avec l'humidité.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage : PP.

Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle 8.1. Paramètres de contrôle subtilysine (9014-01-1)

| - | |
|----------------------------------|---------------------------|
| Grænseværdie (langvarig) (mg/m³) | 0,00006 mg/m ³ |
| Grænseværdie (kortvarig) (mg/m³) | 0,00006 mg/m ³ |

Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (Données de VLEP génériques)

| Valeurs limites d'exposition ((8 heures)) | 1 unité de glycine/m³ |
|---|-----------------------|
| Valeurs limites d'exposition ((15 minutes)) | 3 unité de glycine/m³ |

Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| OEL (8 hours ref) (mg/m³) | 0,00006 mg/m ³ |
|---------------------------|---------------------------|
| OEL (15 min ref) (mg/m3) | 0,00006 mg/m ³ |

Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| MAC C (mg/m³) | 0,00006 mg/m ³ |
|---------------|---------------------------|
| | |

Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| OEL - Ceilinas (ma/m³) | 0.00006 mg/m ³ |
|------------------------|---------------------------|

Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| VLA-EC (mg/m³) | 0,00006 mg/m ³ |
|---------------------------|---------------------------|
| · = · · = • (····g,····) | 0,0000g, |

Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| nivågränsvärde (NVG) (mg/m³) | 1 unité de glycine/m³ |
|------------------------------|-----------------------|
| kortidsvärde (KTV) (mg/m³) | 3 unité de glycine/m³ |

Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| WEL TWA (ma/m³) | 0.00004 mg/m ³ |
|-----------------|---------------------------|

Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| Grenseverdier (Takverdi) (mg/m³) | 0,00006 mg/m ³ |
|----------------------------------|---------------------------|
| | |

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| VLE (mg/m³) | | 0,00006 mg/m ³ |
|-------------|--|---------------------------|
|-------------|--|---------------------------|

Lipase (9001-62-1)

Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| OEL TWA (mg/m³) | 1 ma/m |
|-----------------|--------|
| | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Equipement de protection individuelle:

Gants.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:

Gants. (EN 374)

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité. Protection oculaire (standard EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard (conforme à la norme EN 140 ou EN 136) si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P3

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection contre les dangers thermiques:

Aucune mesure spécifique nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Pas de recommandations spéciales.

Autres informations:

Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: SolideApparence: Poudre.Couleur: Blanc cassé.Odeur: caractéristique.

Seuil olfactif : Le produit n'a pas été testé

pH : Non applicable Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Non applicable

Point de fusion : Le produit n'a pas été testé

Point de congélation : Non applicable
Point d'ébullition : Non applicable
Point d'éclair : Non applicable
Température critique : Non applicable
Température d'auto-inflammation : Non applicable
Température de décomposition : Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.

Pression de vapeur : Le produit n'a pas été testé

Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable

Densité relative : Le produit n'a pas été testé

Masse volumique : 1200 - 1500 kg/m³
Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Le produit n'a pas été testé
Log Kow : Le produit n'a pas été testé
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Aucun(e). Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé

(chronique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FELEMA - MIII TIENZYM

| TEELINA MOETIERETIII | |
|----------------------|------------------------------|
| Log Pow | Le produit n'a pas été testé |
| Log Kow | Le produit n'a pas été testé |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

Ecologie - déchets

Code catalogue européen des déchets (CED)

Code R/ Code D

: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.

: Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre

emballage.

: Éviter le rejet dans l'environnement.

: 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

: D8 - Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés numérotés D 1

à D 12

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID | |
|--|---|---|---|---|--|
| 14.1. Numéro ONU | | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | |
| Pas d'informations suppléme | ntaires disponibles | | | | |

as d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu: | | |
|---|-------|--|
| Composant | % | |
| phosphates | 5-15% | |
| enzymes | | |

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen SZW-lijst van mutagene stoffen NIFT-limitatieve lijst van voor de voortplantir

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé
: Aucun des composants n'est listé
: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

: Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

| RUBRIQUE 16: Autres informations | | | | | |
|----------------------------------|-------------------|--------------|-----------|--|--|
| Indications de changement: | | | | | |
| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques | | |
| | Format FDS UE | Modifié | | | |
| | Date d'émission | Modifié | | | |
| | Date de révision | Modifié | | | |
| | Remplace la fiche | Modifié | | | |

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|--------------------------------------|--|
| EUH208 | Contient subtilysine. Peut produire une réaction allergique. |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.